

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 02

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
présents : 22  
votants : 28  
nombre de voix pour : 28  
nombre de voix contre : 00  
abstention : 00  
NPPV : 01

**OBJET :**

**Budget PRINCIPAL**

**Vote du COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022**

L'an deux mille vingt trois

le 21 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, CARBONE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, PERIN, VINTI, MAFFET, HEILLIETTE, LEIFFLEN, DESPRÉS.

Pouvoirs : Mmes SONJON (pouvoir à Gilles GARRUGIA), HALLÉ (pouvoir à Laurent COQUET), CARRÉ (pouvoir à Laurence BENZA - RAIEVSKI), FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO) - Mrs DESCHARRIERES (pouvoir à Dominique BONNET), VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), KLEIN (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC).

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le : vendredi 24 mars 2023

Publié sur le site Internet  
www.montbonnot.fr  
le : 24 MARS 2023



Monsieur Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie, expose aux membres du conseil municipal le Compte Administratif pour le Budget Principal de la commune concernant l'exercice 2022.

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	11 291 661.42 €
Recettes	13 062 833.33 €
	=====

Excédent de fonctionnement 2022 : 1 771.171.91 €

**Soit pour la section de fonctionnement un excédent de  
+ 1 771 171.91 €**

**Section d'Investissement**

Dépenses	3 647 411.33 €
Recettes	6 115 104.28 €

Excédent d'investissement 2022	=====	2 467 692.95 €
--------------------------------	-------	----------------

Résultat auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent de la section constaté fin 2021 de +2 867 702.64 €.

**Soit pour la section d'investissement un excédent de +5 335 395.59 €**

Par conséquent, le **résultat de clôture de l'exercice 2022** est de :  
 $1\,771\,171.91\text{ €} + 5\,335\,395.59\text{ €} = +7\,106\,567.50\text{ €}$

Aussi compte tenu des montants des Restes à Réaliser inscrits en fin d'année 2022 et à reporter sur l'exercice 2023, soit :

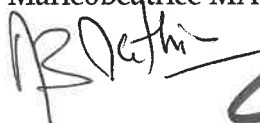
Investissement Dépenses :	3 052 211.72 €
Investissement Recettes :	379 934.00 €

Il doit être constaté un résultat corrigé des Restes à Réaliser à fin 2022 de :  
 $7\,106\,567.50\text{ €} - 3\,052\,211.72\text{ €} + 379\,934\text{ €} = 4\,434\,289.78\text{ €}$

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (avec un NPPV) de ses membres présents et représentés (le Maire étant sorti de la salle du conseil), approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 :**

- **Donne quitus au Maire pour sa gestion au cours de l'exercice 2022.**

Le secrétaire de séance,  
 Marie Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
 les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
 Dominique BONNET



**Annexe : CA 2022**